

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Assemblées
Réf : PC/DG2026
Tél. : 04 66 56 42 82

CS2026_01_02

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU SMIRITOM

SÉANCE DU 5 MAI 2026

Convoqué le 30 avril 2026, le SMIRITOM s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 5 mai 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Meryl FRIZON-DEBIERRE est nommée secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (46) : Pierre AIGUILLON, Philippe ALLIE, Lionel ANDRE, Sylvain ANDRE, Jean-Paul ANDRE, Gérard BARONI, Thierry BAZALGETTE, Jean-Charles BENEZET, Marc BENOIT, Alain BENSACKOUN, Christophe BONNEFOY, Ysabelle CASTOR, Claude CERPEDES, Adrien CHAPON, Ghislain CHASSARY, Rémy CLEMENCIER, Christian DEVISMES, Marc DUMAS, Edwige SOL suppléante de Patrick DUMAS, François SELLE suppléant de Bruno DUPORGE, Meryl FRIZON-DEBIERRE, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Alain GIOVINAZZO, Louise SALATHE suppléante d'Annelise HERBSTER, Thierry JONQUET, Patrick JULLIAN, Séverine LANDO, Cyril LAURENT, Julie LOPEZ DUBREUIL, Christian CHAMBON suppléant de Martine MAGNE, Gaël MANCUSO, Guy MANIFACIER, René MEURTIN, Cédric PASCAL, Jacques PEPIN, Bonifacio IGLESIAS suppléant de Claude PERRIER, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Jean-Max RENOUX, Georges RIBOT, Christophe RIVENQ, Philippe TALAGRAND, Matthieu TESTARD, Marielle VIGNE, Michel VIGNE

POUVOIRS (4) : Pascale EUGENE pouvoir à Claude CERPEDES, Jérôme MEYNIER pouvoir à Jean-Charles BENEZET, Pascal MILESI pouvoir à Alain GIOVINAZZO, Philippe RIBOT pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS EXCUSÉS (17) : Gérard BANQUET, Didier BAPTISTE, Jérôme BASSIER, Wladimir BERNARD, Élixa BOMBARDIER, Aimé CAVAILLE, Bruno CLEMENCON, Éric COSTE, David GUIRAUD, Marc JEKAL, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Jean-Marie MALAVAL, Cyril PELLET, Christian SANFILIPPO, David VILLENA, Jennifer WILLENS

Objet : Fixation du nombre de Vice-Présidents

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-10,

Vu l'arrêté de la Préfecture du Gard du 12 mai 2017 portant modification statutaire du syndicat mixte intercommunal de réalisation des installations et de traitement des ordures ménagères de la zone nord du schéma départemental des déchets,

Considérant qu'en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents,

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxièmes et troisièmes alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze,

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des Vice-présidents, sans limitation de nombre,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De fixer à 15 le nombre de Vice-présidents.

Votants : 50
Pour : 50 - Unanimité
Contre : 0
Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENQ

